

Bordereau attestant l'exactitude des informations - COUTANCES - 5002 - Documents comptables  
(B-S) - Dépôt le 28/04/2026 - 2146 - 2016 B 00551 - 823 360 763 - 2CJS

**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Bilan simplifié

RCS 823 360 753  
(Applicable au 31/12/2025)

SARL 2 cfs  
7 les Jambelles

A - ACTIF 50230 Agon Courbaiville

31.12.2025

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice dos en N
<b>1 - Actif immobilisé</b>			
Immobilisations financières (1)			
TOTAL I (5)	14 849		14 849
<b>2 - Actif circulant</b>			
Créances autres (3)			
Disponibilités	2016 Boissy	1	1
TOTAL II	20 144		20 144
TOTAL GENERAL (I + II)	20 145		20 145
	34 994		34 994

POUR VALOIR PROCÈS-VERBAL  
DE DÉPÔT  
SOUS LE N° 2026/2146  
LE 28/04/2026  
LE GREFFIER DU TRIBUNAL

**B - PASSIF**

	Net Exercice dos en N
<b>1 - Capitaux propres</b>	
Capital social ou individuel	
Report à nouveau	1 000
Résultat de l'exercice	14
TOTAL I	29 234
	30 248
<b>3 - Dettes (4)</b>	
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	
Autres dettes	3 974
TOTAL III	772
	4 746
TOTAL GENERAL (I + II + III)	34 994

Copie certifiée conforme  
A l'original

*[Signature]*

SARL 2078  
7

Compte de résultat simplifié de l'exercice

(Applicable au 31/12/2025)

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION		Exercice N	
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	114 365
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			114 365
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			1 513
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			74 134
Autres charges externes			2 287
Impôts, taxes et versements assimilés			937
		dont TP/CFE, CVAE	509
Total des charges d'exploitation (II)			78 871
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			35 494
Produits exceptionnels (IV)			1
Produits et charges divers		Charges financières (V)	1 102
		Impôts sur les bénéfices (VII)	5 159
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)			29 234

**B - RÉSULTAT FISCAL**

	Bénéfice	Déficit
1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	29 234	
2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	29 234	

Copie certifiée  
conforme à l'original



SARL 2CJS  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1000 euros  
Siège social: 19 rue Halborg  
7 Les Ganivelles  
50230 AGON COUTAINVILLE  
RCS COUTANCES 823 360 763

### I-REGLES ET METHODES COMPTABLES

I-1. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/25 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière dans le respect du principe et de prudence.

Les conventions suivantes ont été respectées :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

I-2 L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

les stocks ont été évalués au prix d'achat Hors Taxes majoré des frais d'approche.

I-3 Le calcul des Amortissements a été effectué en conformité avec les règles usuellement pratiquées, selon le mode linéaire ou dégressif. Toutes indications figurent sur le tableau d'amortissement joint.

Aucune remarque particulière n'est à formuler en ce qui concerne les provisions dotées sur l'exercice.

I-4. Il convient de préciser que :

- Les frais accessoires d'achat sont comptabilisés dans les postes Achats concernés.
- Le montant des charges imputables au dirigeant a été directement crédité au compte de charges concerné.
- Les travaux en cours d'exécution ont été évalués au prix de revient HT.

### II ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN

POSTES DU BILAN	Montant des dettes ou créances représentées par des effets de commerce
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	NEANT


### III ENGAGEMENTS FINANCIERS

	MONTANT
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	NEANT

### COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital social s'élevant à 1 000 euros est composé de 50 parts entièrement libérées.

*Copie certifiée conforme  
à l'original*

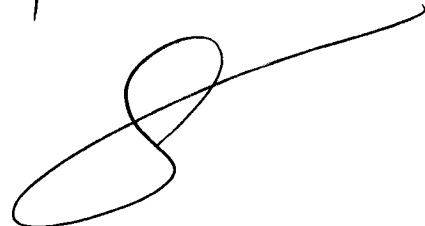


SARL 2CJS  
 Société à responsabilité limitée  
 au capital de 1000 euros  
 Siège social: 19 rue Halborg  
 7 Les Ganivelles  
 50230 AGON COUTAINVILLE  
 RCS COUTANCES 823 360 763

**ELEMENTS DE L'ANNEXE A FOURNIR PAR LES SOCIETES**

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/25 AU 31/12/25	INFORMATION	
	NOTES PRODUITES Se reporter à	NON PRODUIT
<b><u>I REGLES ET METHODES COMPTABLES</u></b>		
Méthodes d'évaluation	ci-après	
Calcul des amortissements et provisions	ci-après	
Changement de méthodes		NA
Dérogations		NA
Information complémentaire pour donner l'image fidèle		NA
<b><u>II COMPLEMENTS D'INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT</u></b>		
Etat de l'actif immobilisé	2033-A	
Etat des amortissements	2033-C	
Etat des provisions	2033-D	
Informations complémentaires sur :		
1 Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	ci-après	
2 Frais d'établissement		NA
3 Frais de recherche appliquée et de développement		NA
4 Produits à recevoir		NA
5 Charges à payer		NA
6 Charges et produits d'avance		NA
7 Charges à répartir sur plusieurs exercices		NA
<b><u>III ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS</u></b>		
Crédit-bail		NA
Engagements financiers	ci-après	
Dettes garanties par des sûretés réelles		NA
Composition du capital social	ci-après	

*Copie certifiée  
conforme A l'original*



**SARL**  
**Approbation des comptes annuels**  
**Rapport de gestion sur les opérations de l'exercice**

---

SARL 2CJS  
SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS  
RCS B 823 360 763  
Siège social : 19 rue Halborg  
7 Les Ganivelles  
50230 AGON COUTAINVILLE

---

**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS**  
**LE 31/12/2025**

Chers associés,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux textes légaux et réglementaires, notre rapport sur les opérations de l'exercice clos le 31/12/2025, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

**SITUATION ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires de 114.365,47 euros.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 78.870,55 euros.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

Travaux faits par des entreprises pour 1512.91 euros  
Honoraires pour 1.700,00 euros  
CFE pour 509,00 euros.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 29.233,73 euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

Au cours de cette assemblée vous aurez à approuver les comptes et à donner, s'il y a lieu, quitus de sa gestion à votre gérant.

**DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.


**CONCLUSION**

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Le Gérant,



Copie certifiée  
conforme à  
l'original



SARL 2CJS  
SARL AU CAPITAL DE 1 000 EUROS  
RCS B 823 360 763  
Siège social : 19 rue Halborg  
7 Les Ganivelles  
50230 AGON COUTAINVILLE

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE du 15 avril 2026 à 17 h 30 mm**

**1 ère RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

**2 ème RESOLUTION**

L'assemblée générale décide

- d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 se montant à 29.233,73 € au report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

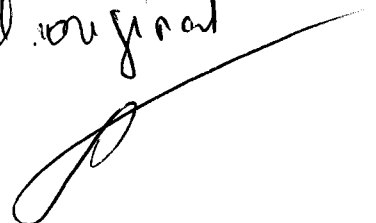
**3 ème RESOLUTION**

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Le Gérant,



Copie certifiée  
conforme à  
l'original



SARL 2CJS  
Société à responsabilité limitée  
au capital de 1000 euros  
Siège social: 19 rue Halborg  
7 Les Ganivelles  
50230 AGON COUTAINVILLE  
RCS COUTANCES 823 360 763

---

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU  
15 avril 2025 à 17 H 30 mm**

L'an deux mil vingt cinq le quinze avril, à dix sept heures trente , les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Sébastien GAULARD,  
Représentant 24 parts en pleine propriété,  
ci.....24 parts

Madame Christelle GAULARD,  
représentant 24 parts en pleine propriété,  
ci ..... 24 parts

Monsieur Jean-Pierre MONROCQ,  
Représentant 1 part en pleine propriété,  
ci.....1 part

Madame Chantal MONROCQ,  
représentant 1 part en pleine propriété,  
ci ..... 1 part

Total des parts présentes ou représentées : 50 parts en pleine propriété sur les 50 parts composant le capital social.

Madame Chantal MONROCQ préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

*Copie certifiée  
conforme A l'original*

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

1 – Ordre du jour de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025,
- Quitus à la gérance,
- Affectation des résultats,
- Questions diverses.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

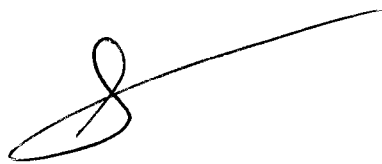
### **1 ère RESOLUTION**

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du gérant sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2025, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au gérant quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Copie certifiée  
conforme à l'original



## 2 ème RESOLUTION

L'assemblée générale décide

d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2025 se montant à 29.233.73 € au report à nouveau.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

## 3 ème RESOLUTION

L'Assemblée délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.


De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et les associés.

Le Gérant, Madame Chantal MONROCQ



Les associés présents,

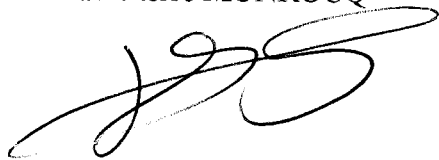
Monsieur Sébastien GAULARD,



Madame Christelle GAULARD,



Monsieur Jean-Pierre MONROCQ



Copie  
certifiée  
conforme  
à l'original

